N° 163. CINQ CENTIMES Samedi 2 Mars 1889

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12 TOURCOING, rue Verte, 26.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 f.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

# L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. » —

Les Annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux bureaux du Journal, et à PARIS, à l'Agence Audbourg, place de la Bourse, 26.

TÉLÉPHONE

# DISSOLUTION DE LA LIGUE DES PATRIOTES

## Les Prussiens de l'intérieur

Nos pères de la Révolution, ont connu de mauvais Français qui, pendant que leur patrie avait à supporter le choc des armées monarchiques de toute l'Europe, conspiraient contre le gouvernement national, répandaient l'alarme dans la masse des citoyens et tendaient la main à l'ennemi.

Ces mauvais Français furent flétris par la conscience populaire qui les appela : « des émigrés à l'intérieur. »

Si coupables qu'ils fussent, les Emigrés à l'intérieur avaient pourtant une excuse : la Révolution les avait dépouillés de tous leurs privilèges ; elle avait détruit la royauté qui protégeait leurs usurpations, et fondé un ordre de choses nouveau dans lequel ils se sentaient incapables de se faire une place.

Leur révolte et leurs agissements factieux, pouvaient, à la rigueur, se colorer du prétexte de la foi royaliste, et de la fidélité aux institutions du passé.

Mais que dire de la conduite de certains hommes qui, pour la satisfaction des plus vils appétits ou des plus inavouables rancunes, exploitent, à cette heure, le noble sentiment du patriotisme contre leur pays, et cherchent en toutes circonstances à susciter des difficultés extérieures à notre nation ?

Que dire de cette bande âpre à la curée, qui se rue sur tous les incidents diplomatiques, pour exciter tantôt nos ennemis et tantôt nos alliés, contre le gouvernement de la France ?

Que dire de ces agitateurs enrégimentés au service d'un ambitieux sans scrupules ; de ces patriotes de façade, toujours prêts à jouer le sort et l'existence même de la patrie, sur un coup de dés ; toujours à la recherche d'une complication internationale, qui leur permette de souffler la haine et la discorde, d'insulter les dépositaires du pouvoir républicain et de précipiter la France dans les aventures ?

Ceux-là sont plus coupables encore que les « Emigrés à l'intérieur » de la Révolution ; car ils n'ont pas pour eux l'excuse qui a fait accorder aux aristocrates anti-patriotes de l'ancien régime, les circonstances atténuantes de l'histoire ; car, ils sont les agents les plus utiles de l'ennemi héréditaire, de celui qui nous a ravi deux provinces, sans compter les milliards.

Des Prussiens à l'intérieur, voilà ce qu'ils sont, messieurs les grands directeurs de la *Ligue des Patriotes* !

Qu'il y ait des fous, des inconscients, des irresponsables parmi eux, nous l'admettons volontiers ; mais il y a aussi des misérables et ce sont ces derniers qui mènent les autres.

Il y avait longtemps que tous les bons citoyens appelaient l'attention du gouvernement, sur cette société anti-nationale. Il y avait longtemps que la presse républicaine réclamait la dissolution de la Ligue de M. Déroulède.

Et les motifs que nous invoquions, étaient tirés surtout du rôle qu'elle avait joué, depuis un an, dans nos luttes électorales.

Il nous semblait exorbitant en effet, qu'une société pût s'organiser militairement, pour défendre les prétentions d'un homme qui vise ouvertement à la dictature, et que le prétendant pût envoyer aux bandes disciplinées de M. Déroulède des ordres du jour de félicitations, comme un chef d'armée à ses troupes.

Le gouvernement était jusqu'ici resté sourd à notre appel. Il avait entouré cette entreprise factieuse, d'une indulgence presque paternelle. !

Les chefs de la Ligue ont eu le grand tort de prendre cette longanimité pour de la faiblesse, et cette tolérance pour de la peur. Et se croyant les maîtres du pays, ils ont poussé l'audace jusqu'à dénoncer le gouvernement français à la colère de la Russie.

MM. Déroulède et Laguerre se sont crus de taille à jeter le gant à la République, à la face de l'Europe !

L'énergie avec laquelle le ministère a répondu aux provocations de ces tristes citoyens, prouve que la France n'est pas tombée assez bas pour subir leurs incartades.

La Ligue des patriotes est dissoute, et on annonce des poursuites judiciaires contre les criminels qui, à l'instigation de leur maître Boulanger, ont tenté d'avilir leur Patrie, et de déchaîner sur elle, sans motif, le fléau de la guerre.

Nous applaudissons à la conduite du gouvernement, et nous l'invitons à aller jusqu'au bout.

Il faut être sans pitié pour les Prussiens de l'intérieur !

A. G. CLAUDE.

## L'INCIDENT ATCHINOFF

*Il n'est pas inutile croyons-nous de rappeler* en quelques lignes les faits qui ont amené le bombardement de Sagallo :

Vers les derniers jours de janvier, M. le ministre des affaires étrangères avait été prévenu, à plusieurs reprises, par M. le gouverneur d'Obock, qu'Atchinoff, après être débarqué à Tadjourah, s'était emparé du fortin de Sagallo, où il s'était installé avec un groupe d'hommes en armes.

Bien que le gouvernement français, au nom des conventions internationales, ait pu user de son droit de police immédiatement et intimer à ses stationnaires l'ordre d'expulser, sur-le-champ, Atchinoff et ses hommes ; comme il s'agissait de sujets d'une puissance amie, M. le ministre des affaires étrangères, sans que jamais il ait eu à constater l'intervention d'une autre puissance, crut devoir, au préalable, aviser de cette situation le représentant de l'empereur de Russie, à Paris, lui témoignant le *désir de marquer les plus grands égards* pour les compagnons d'Atchinoff, revêtus d'un caractère religieux.

M. de Kotzebue, — chargé de gérer l'ambassade russe en l'absence de M. de Morenheim, — se montra très touché de cette démarche et en référa au chancelier de l'empire, M. de Giers, qui, après avoir témoigné sa satisfaction par un télégramme officiel, déclarait que son gouvernement se désintéressait de la question.

Ceci se passait le 7 février.

Des instructions, en conséquence, furent envoyées au gouverneur d'Obock.

Le 17 du même mois, M. de Kotzebue se rendait à nouveau au quai d'Orsay, déclarant, cette fois, que son gouvernement se chargeait lui-même du rapatriement d'Atchinoff et de tous ses hommes.

M. le ministre des affaires étrangères prit acte de cette déclaration qu'il transmit à son collègue de la marine, pour le faire tenir à M. le gouverneur d'Obock, en ajoutant, toutefois à M. de Kotzebue que, vu le délai écoulé, il ne répondrait pas que ses instructions nouvelles parviennent en temps voulu.

Dans la soirée du même jour, en effet, — le 27 février, — un télégramme du gouverneur d'Obock annonçait que les ordres primitifs avaient été exécutés.

Tels sont les faits dans leur intégralité : la question de droit n'étant ni contestable, ni contestée, la responsabilité des deux gouvernements se trouve entièrement dégagée et nous devons ajouter que leurs rapports communs n'en ont été nullement arrêtés.

# NOS DÉPÊCHES

## CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 28 février.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée.

Il a arrêté le sens de la déclaration à faire en réponse à l'interpellation de M. Andrieux sur le Tonkin.

**Le Conseil a délibéré sur des mesures de police à prendre, d'un ordre grave et sur la nature desquelles le secret est gardé.**

Une conférence a eu lieu à ce sujet, place Beauvau, entre MM. Tirard, Constans, Thévenet, Bouchez, procureur général ; Danasion, procureur de la République, et Lozé, préfet de police.

# DISSOLUTION de la LIGUE DES PATRIOTES

## Un crime de lèse-patrie

Paris, 28 février.

Dans sa réunion de mercredi soir la Ligue des Patriotes a voté l'ordre du jour suivant :

Le comité directeur de la Ligue des Patriotes, parlant et agissant au nom des deux cent quarante mille ligueurs de France, proteste avec la plus vive indignation contre les insinuations perfides du gouvernement parlementaire, désavoué par tous les patriotes, et qui n'a pas craint de faire verser le sang russe par égards pour les compagnons d'Atchinoff, revêtus d'un caractère religieux.

M. de Kotzebue, — chargé de gérer l'ambassade russe en l'absence de M. de Morenheim, — se montra très touché de cette démarche et en référa au chancelier de l'empire, M. de Giers, qui, après avoir témoigné sa satisfaction par un télégramme officiel, déclarait que son gouvernement se désintéressait de la question.

Ceci se passait le 7 février.

Des instructions, en conséquence, furent envoyées au gouverneur d'Obock.

Le 17 du même mois, M. de Kotzebue se rendait à nouveau au quai d'Orsay, déclarant, cette fois, que son gouvernement se chargeait lui-même du rapatriement d'Atchinoff et de tous ses hommes.

M. le ministre des affaires étrangères prit acte de cette déclaration qu'il transmit à son collègue de la marine, pour le faire tenir à M. le gouverneur d'Obock, en ajoutant, toutefois à M. de Kotzebue que, vu le délai écoulé, il ne répondrait pas que ses instructions nouvelles parviennent en temps voulu.

Dans la soirée du même jour, en effet, — le 27 février, — un télégramme du gouverneur d'Obock annonçait que les ordres primitifs avaient été exécutés.

Tels sont les faits dans leur intégralité : la question de droit n'étant ni contestable, ni contestée, la responsabilité des deux gouvernements se trouve entièrement dégagée et nous devons ajouter que leurs rapports communs n'en ont été nullement arrêtés.

Vive la Russie !
Vive la France !

Le président de la Ligue des patriotes,
PAUL DÉROULÈDE.

Le délégué général, Le secrétaire général,
G. LAGUERRE. PIERRE RICHARD.

### L'ÉMOTION

Ce manifeste scandaleux cause à Paris une immense émotion, non seulement dans le public, mais aussi dans la presse.

Il suffit de vous citer quelques extraits de journaux pour vous en convaincre :

Sous le titre : *Un crime*, le *Paris* dit :

Il n'y a qu'un mot pour qualifier cet ordre du jour : c'est un acte de haute trahison.

Dans le temps où nous vivons, il y a bien des crimes impunis. Celui-là comme les autres, échappera sans doute à la répression, car il y aurait disproportion entre le dommage causé au pays et le châtiment légal que recevraient ses auteurs. Mais, du moins, ils n'iront pas les décorations que tout les vrais patriotes leur infligeront, pour n'avoir écouté que leur haine contre des adversaires politiques et pour être allés chercher au terrain de lutte électorale en dehors de nos frontières.

Déjà les directeurs actuels de la Ligue des patriotes avaient subordonné les revendications nationales au succès politique d'un candidat plébiscitaire. C'était une première désertion, à l'intérieur. Maintenant, c'est au dehors qu'ils déserteraient. Il n'y a plus de Ligue des patriotes.

Ch. LAURENT.

La *Bataille* appelle la Ligue des Patriotes la *Ligue Prussienne* et apprécie en ces termes son ordre du jour :

Un crime vient de se produire, un véritable crime de lèse nation.

Les auteurs de cette infamie ouvrent une souscription pour les blessés de la mission Atchinoff et ils le publient, à la suite d'avoir la Russie qu'ils mettent au dessus de la France dans leurs sentiments.

Il y a cent ans, des émigrés de l'intérieur auraient été arrêtés immédiatement, traduits devant le tribunal et exécutés le même jour. Par ces temps de vénalité, on ne peut espérer pareille justice contre les boulangistes qui dénoncent la France. Mais on doit à l'honneur français et à l'honneur tout court, la dissolution de cette Ligue qui usurpe le nom sacré de patriote, fait appel à l'ennemi.

On dit que le ministère a délibéré ce matin à cet égard. Délibérer ne suffit pas ; il faut agir, disperser les traîtres, dissoudre la Ligue et l'expédier à Bismarck.

LISSAGARAY.

## PERQUISITION AU local de la Ligue

4 heures.

Vers trois heures moins un quart, des agents de la sûreté, accompagnés d'un commissaire, arrêtent, au nombre d'une vingtaine, le local où siège la Ligue des patriotes, 9 place de la Bourse, au premier étage au dessus de l'entresol.

L'entrée des bureaux de la Ligue a été immédiatement interdite à toutes les personnes qui se présentaient pour y pénétrer.

Quelques membres ont essayé de faire passer leur cartes à l'intérieur, des fournisseurs ont exhibé leurs factures, mais les agents placés sur le palier et sur les escaliers leur ont répondu qu'on ne les recevrait pas.

A l'arrivée des agents, un des sociétaires de permanence à la Ligue s'est rendu immédiatement chez M. Laguerre, qui est arrivé à trois heures et demie aux bureaux de la Ligue.

Ce sont MM. le procureur de la République, Atthalin, juge d'instruction, et Clément, commissaire aux délégations judiciaires, qui dirigent les perquisitions en présence de M. Déroulède.

## COMPLOT CONTRE L'ÉTAT

5 heures

MM. Déroulède, Laguerre et Richard, qui ont signé l'appel à une souscription en faveur d'Atchinoff, sont inculpés d'avoir, par des actions hostiles non approuvées par le gouvernement, exposé l'Etat à une déclaration de guerre.

M. Richard, secrétaire général, était seul dans les bureaux lorsque les magistrats se sont présentés.

M. Déroulède est arrivé quelques instants après.

Il a refusé de répondre à aucun interrogatoire et demande à quelle nation aurait pu être déclarée la guerre.

## PAUL DÉROULÈDE ET RICHARD Arrêtés

La *France* publie dans une seconde édition la nouvelle suivante :

MM. Paul Déroulède, président de la Ligue des Patriotes et Richard, secrétaire général, viennent d'être arrêtés pour complot pouvant entraîner une déclaration de guerre.

M. Laguerre, qui arrive de la Chambre, a l'intention d'y retourner pour interpeller au sujet de ces arrestations.

M. Déroulède a été mis en état d'arrestation pendant la durée des perquisitions, mais il est probable que, celles-ci terminées, il sera laissé en liberté provisoire.

## ARRESTATION DE MM. Laguerre et Laisant

8 heures.

MM. Laguerre et Laisant ont été mis en état d'arrestation et l'arrestation est maintenue parce qu'en dehors des inculpations dirigées contre eux ils ont voulu s'opposer par force aux perquisitions faites au bureau de la Ligue des Patriotes.

Ils ont aussi commis un flagrant délit, au moment de dissoudre cette ligue qui vient d'adhérer au manifeste plébiscitaire de la gauche radicale. M. Laisant qui avait quitté le groupe, il y a quelques jours, s'y est fait inscrire de nouveau et a signé la déclaration.

### LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures 20, sous la présidence de M. Méline.

La Chambre valide l'élection du général Montaudon dans le Gers, élu le 24 février.

Sur un rapport de M. Gaudin de Villaine, sur l'affaire de Panama.

Est adoptée adopté un projet de loi modifié par le Sénat, relatif au rengagement des sous-officiers.

La Chambre prend ensuite en considération la proposition de M. Basly relative à une amnistie.

### L'interpellation sur le Tonkin

**M. le président.** — L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Andrieux sur le gouvernement général de l'Indo-Chine.

La parole est à M. Andrieux (Vif mouvement d'attention).

#### Discours de M. Andrieux

**M. Andrieux.** — Je n'ai pas l'intention de rouvrir un débat sur une question si souvent débattue devant cette Chambre.

Je veux seulement appeler l'attention du gouvernement et du Parlement sur une situation des plus graves et sur la nécessité d'apporter des modifications importantes dans la politique suivie en Indo-Chine

La discussion de l'intervention de M. Constans dans le dernier débat sur le Tonkin.

D'après lui, le crédit actuel est trop élevé et les effectifs trop nombreux pourraient être réduits dans une notable proportion.

La sécurité serait même complète au Tonkin

---

FEUILLETON DE *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 66

# L'AS DE CŒUR

— En êtes-vous bien sûr, monseigneur? et ne croyez-vous pas que si le Piémontais s'est chargé tout seul d'achever et de dépouiller le juif, c'est que ces deux gentilshommes s'étaient d'avance partagé les rôles, comme ils étaient convenus de partager le butin ?

— C'est assez, interrompit Philippe à bout d'arguments ; il en sera selon ce que j'ai décidé, et vous ne m'en parle plus. Mon secrétaire écrira puisque tu fais le récalcitrant. Au surplus, ajouta-t-il brusquement, je m'en suis entretenu ce matin avec M. de Saint-Simon, et je lui ai promis de ne point permettre qu'on fît ce sanglant affront à quantité de maisons illustres alliées à celle du comte.

— Ah! s'écria Dubois, voilà donc le grand mot lâché, et c'est pour complaire à ce petit duc, infatué de ses vanités de noblesse que vous allez offenser les Parlements et mécontenter le peuple ! A votre aise, monseigneur. Sans nul doute, l'approbation de M. de Saint-Simon et la reconnaissance de quelques hobereaux ruinés vous compenseront amplement les justes rancunes que vous encourez de gaieté de cœur. Pour ma part, je n'y prétends point et je laisse les mains à ces beaux messieurs-là, mais je ne veux point tremper dans la sottise qu'ils vous font commettre.

— Voyons, mon cher Law, demanda le duc, très ému et très perplexe, vous qui êtes gentilhomme, oubliez pour un instant le Mississipi, et donnez-moi loyalement votre avis. Jai le devoir de faire mettre à mort M. de Horn ; a-t-il le droit d'avilir son nom, en souffrant qu'on lui applique un supplice infamant.

— Monseigneur, répondit gravement Law, mon père possède les terres seigneuriales de Lauliston et de Randleston en Ecosse ; ma mère, Jeanne Campbell, est parente du duc d'Argyl ; je suis donc gentilhomme, en effet, et je vais vous parler en gentilhomme. Lorsque le comte de Horn, l'illustre ancêtre d'Antoine Joseph, fut exécuté avec son cousin d'Egmont, devant l'hôtel de ville de Bruxelles, le 5 juin 1568, il est simplement la tête tranchée, et le duc d'Albe, qui l'envoyait à la mort ne lui refusa point cette faveur, car ce héros n'avait commis d'autre crime que de défendre l'indépendance de son pays. Pensez-vous, monseigneur, que son descendant mérite le même traitement, lui qui s'est souillé d'un vol et d'un assassinat ?

— Vous avez raison, monsieur, dit le duc d'Orléans ; un noble n'a droit aux privilèges de l'échafaud que s'il y monte pour une noble cause.

M. de Horn mourra sur la roue.

— Il était écrit que l'*As de Cœur* serait toujours fatal au comte de Horn, car ce fut sans aucun doute l'avis hablement motivé de l'Ecossais Law qui emporta la décision du Régent.

Pendant que le sort du malheureux comte se décidait au Palais Royal, ses amis se désespéraient pas encore.

Il y en avait deux surtout dont le zèle dépassait de beaucoup celui des nobles parents du condamné.

En effet, les démarches de la supplique, en ils présentant au duc d'Orléans, avaient moins en vue le salut d'Antoine-Joseph que leur propre intérêt. Au fond, quoiqu'ils sollicitassent la grâce pleine et entière, ils se savaient fort bien accommodés de la décapitation, qui les débarrassait d'un cousin incommode et ne nuisait en rien aux prérogatives de leurs descendants. Si le supplice de la roue n'est pointé ni une restriction des droits de noblesse, ils n'auraient peut-être pas réclamé.

La marquise, au contraire, et le bon Lièvin, aimaient M. de Horn pour lui même ; Lièvin surtout, qui avait pour son jeune maître une affection de chien fidèle.

Quant à madame de Parabère, bien hardi serait celui qui analyserait aujourd'hui les sentiments que lui inspirait le jeune comte.

Le cœur féminin change d'un siècle à l'autre, et l'amour a pris bien des formes depuis l'an de grâce 1720. Au temps de la Régence, il se composait, par parties à peu près égales, de sensualité, de vanité et *d'ambition, et on n'y trouvait pas un grain* de tendresse nuageuse ou de passion profonde.

Madame de Parabère s'était éprise de M. de Horn, comme on s'éprenait alors, parce qu'elle le trouvait beau, bien tourné, brave et fier, parce qu'il ne ressemblait point aux plats courtisans du Palais Royal ; parce que leur liaison, commencée brusquement dans une nuit de bal masque, menaçait de ne pas suivre le train commun des galanteries vulgaires, et promettait à la grande dame blasée des émotions nouvelles.

Le conquête de ce jeune indompté était tout l'orgueil de la marquise et satisfaisait en même temps ses goûts d'indépendance de contradiction, de révolte contre les chaînes dorées que lui imposait son titre de favorite du Régent. Mais son amour, très capable d'indépendance et même de dévouement, n'était point de ceux qui vont jusqu'au sacrifice.

Pour tout dire, madame de Parabère aurait, sans scrupule, trompé son royal protecteur pour le comte, elle ne l'aurait pas quitté.

En prenant la défense d'Antoine Joseph, en mettant tout en œuvre pour le sauver, elle ne songeait pas le moins du monde à renoncer aux plaisirs de la cour et à faire avec un proscrit ; elle obéissait tout simplement à sa nature aventureuse et compatissante qui la portait à aimer la lutte à rechercher l'extraordinaire et à prendre le parti des faibles et des puissants.

L'échec qu'elle venait de subir en sa faveur ne la tentait pas de nouveau.

Lièvin avait pour le jeune comte une vraie adoration, mêlée de respect et de pitié. Il vait fait que la piquer au jeu, et en courant à son carrosse, qui l'attendait dans la rue de Vaucis, elle était absolument décidée à recourir aux moyens les plus extrêmes pour soustraire le condamné au supplice.

Lièvin l'attendait le cœur plein d'angoisse ; car, en désespoir de cause il avait si l'idée de s'adresser à la femme qui avait indirectement causé la perte du jeune comte, et qui, seule peut-être, avait assez d'*influence sur le Régent pour obtenir sa grâce.*

Le brave Flamand, depuis trois jours, ne s'était pas reposé une heure, il ne connaît de courir de l'hôtel d'Havré chez la marquise, du greffe de la Conciergerie où un geôlier complaisant lui donnait, pour de l'argent, des nouvelles du prisonnier, une certaine auberge du Faubourg Saint-Denis, tenue par un compatriote qui se chargeait, toujours pour de l'argent, de fournir au comte, gracié ou évadé, des vêtements, des chevaux, et de l'aider à passer la frontière.

Mais on était au lundi et Lièvin n'avait encore obtenu que des promesses.

Il savait que ce jour-là son jeune maître allait être jugé par le Parlement ; il savait aussi qu'une démarche solennelle serait faite au Palais Royal par une députation des seigneurs précédés de la marquise. Il espérait encore, il espérait toujours. Aussi quand il vit paraître madame de Parabère courut-il à elle avec *empressement pour* avoir des nouvelles. Il ne sut que trop tôt celles qu'apportait la grande dame déçue.

— Rien, lui cria-t-elle du plus loin qu'elle l'aperçut, je n'ai rien obtenu, Philippe, qui s'était laissé toucher d'abord par moi, par moi seule, s'est cabré contre les parents ; il m'a écoutée, presque chassée, et dans le salon d'attente j'ai rencontré Dubois et l'ex accourant comme des corbeaux qui viennent de se dépêcher pour l'achever. Ils vont assiéger le Régent jusqu'à ce qu'ils aient obtenu l'ordre d'exécution.

— Et, s'écria Lièvin terrifié, vous avez déjà rendu ?

— Il vient de l'être. J'ai entendu Dubois qui le criait tout haut en se frottant les mains. Une misérable robine de la Tournelle l'ont condamné à la roue.

— A la roue, seigneur Dieu ! mais c'est épouvantable ! à la roue, un pauvre enfant de vingt-deux ans ! mais il n'y a donc pas de justice en France !

— Oui, s'écria la marquise, voilà ce qu'ils ont fait, et c'était folie que d'espérer de les apiloyer ; ils n'ont point de cœur sous leur robe rouge ; mais je me moque du Parlement, moi, et, puisque Philippe en a peur, puisqu'il n'ose pas casser ce jugement inique, j'empêcherai du moins qu'on l'exécute.

— Oh ! madame, que Dieu vous bénisse, vous qui n'abandonnez pas mon jeune maître ! Que comptez-vous faire ? quel est votre projet ?

— Je n'en ai point d'arrêté, mais je suis femme, et ce que je veux, je le fais. Je sémerai l'or, j'achèterai les geôliers, je soudoierai les commis de la Tournelle, j'ouvrirai nuit qu'ils lui ouvrent les portes de la prison, je les payerai pour l'enlever quand on le mènera à l'échafaud. Dans ce dessein, je peux me servir. Viens avec moi, nous n'avons pas une minute à perdre ; monte dans mon carrosse.

— Hélas ! où voulez-vous aller, madame ?

— A mon hôtel, dans la place Vendôme. Là, j'assemblerai mes gens, et, dussé-je me mettre à leur tête, nous formerons une troupe assez forte pour, en chemin faisant, l'escorte entre la Conciergerie et la Grève, s'écria la marquise qui s'exaltait de plus en plus.

Lièvin, aussi ému, mais moins enthousiaste qu'elle, ne paraissait point partager sa confiance dans les moyens violents. Il baissait tristement la tête et réfléchissait, sans se forger d'illusions, aux faibles chances qui lui restaient de sauver le comte.

— Madame, dit-il tout à coup, êtes-vous bien déterminée à tout tenter pour délivrer M. de Horn ?

— Puisque je te dis que je donnerais ce que je possède, que je risquerais ma vie.

— Eh bien, je connais un homme qui, à lui seul, peut faire plus pour le salut de mon maître que toute une armée.

— Tu le connais, et tu n'es pas encore allé le trouver ?

— J'espérais ne pas avoir besoin de m'adresser à lui, mais l'heure est arrivée.

— Qu'attends-tu alors ?

— Que vous consentiez à venir avec moi lui demander de vous servir.

— N'est-ce que cela ? s'écria madame de Parabère en se jetant dans son carrosse dont Lièvin avait ouvert la portière et abaissé le marchepied. Dis à mon cocher de nous mener chez cet homme.

Le Flamand ne se le fit pas répéter deux fois. Il donna l'ordre et vint prendre place discrètement en face de la dame, pendant les chevaux partirent au grand trot et prirent la direction du boulevard.

— Je vous prévins, dit-il, sur moi, dit madame de Parabère, et au besoin, je dirai tout au bon du double sur la caisse de Paris du Vernet. Si ton homme veut de l'argent, je le satisferai, quelles que soient ses prétentions.

— Madame, l'argent nesera point inutile, mais l'influence de votre rang, de votre pouvoir sur le M. le Régent, et c'est pourquoi je vous supplie d'appeyer par votre présence la démarche que je vais essayer ; mais j'useraï aussi d'un autre moyen.

— Lequel ? Est-ce que tu comptes employer la force ?

— Non, ce serait inutile. Je veux seulement invoquer le souvenir d'un service rendu.

— A cet homme ? Par qui ?

— Par mon maître. Monsieur le comte, il y a un mois à peine lui a sauvé la vie.

— Nous sommes donc sûrs de réussir, ou il faudrait que nous eussions affaire à un monstre d'ingratitude. Et tu dis qu'il peut...

— Tout, madame.

(A suivre) FORTUNÉ DU BOISGOBEY.